



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°AO/Z00/DBA/002/2019

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COPIEUR PRESSE NUMÉRIQUE COULEUR
POUR L'IMPRIMERIE DU SIEGE DE LA BCEAO**

MARS 2019

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture et l'installation d'un copieur presse numérique couleur pour l'Imprimerie du Siège de la BCEAO sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar.

2. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique.

3. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

4. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

5. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices des équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de l'offre peuvent être rédigés en anglais, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

6. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

7. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

8. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

9. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un copieur/presse numérique couleur pour l'Imprimerie du Siège de la BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous-contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière ;

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

9.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2.

9.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous-contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires de la zone hors UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

9.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements proposés ;
 - les caractéristiques des équipements ;
 - la formulation d'avis et remarques ;
 - la communication de toute autre information technique jugée utile.
-

9.3.1 Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques des matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour en tenir compte éventuellement si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

9.3.2 Formation

Le soumissionnaire devra prévoir un transfert de compétences sur la configuration et l'exploitation de l'équipement.

9.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors droits de douane conformément aux cadres de devis joints à l'annexe 1. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- un devis détaillé de l'offre de base ;
- le coût de la maintenance ;
- le coût de livraison et d'installation ;
- le taux de remise.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

10. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

11. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour au plus tard le **mardi 23 avril 2019 à 16 heures TU**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

12. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf de l'équipement.

13. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication du résultat.

Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

14. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Lieu de livraison et d'installation

L'équipement commandé devra être livré et installé à l'Imprimerie du Siège de la BCEAO à Dakar.

16. Délai de livraison et d'installation

16.1 Le délai de livraison et d'installation de l'équipement devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du contrat.

16.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5 %) du prix du marché.

17. Réceptions provisoire et définitive

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement de l'équipement. Elle sera attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties.

La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

En cas de non-conformité, le retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

18. Garantie

L'équipement devra être livré neuf avec les dernières versions des logiciels en date. Il est couvert par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

A cet égard, les soumissionnaires devront disposer d'un service après-vente en vue de la maintenance de l'équipement durant la période de garantie. A ce titre, ils devront joindre les CV de leurs techniciens qui devront être compétents sur le matériel et les logiciels.

En outre, une offre de maintenance après la période de garantie sus-mentionnée devra être fournie par les soumissionnaires.

19. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
-

-
- soixante-cinq pour cent (65 %), à la livraison et l'installation conformes de l'équipement attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire;
 - cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

20. Litiges et contestations

20.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

20.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

20.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

21. Informations complémentaires

21.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int .

21.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement le site internet.

DEUXIEME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES

L'équipement à fournir et installer aura les caractéristiques minimales décrites ci-dessous.

1. - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations concernent notamment :

- la fourniture d'un copieur/presse numérique couleur avec un toner de chaque couleur ainsi que tous les accessoires de pose ;
- la fourniture d'un micro-ordinateur pour l'installation des logiciels d'exploitation ;
- la fourniture de consommables de mise en production ;
- les travaux d'installation et de raccordement au réseau informatique du prépresse de l'Imprimerie du Siège de la BCEAO ;
- la formation des utilisateurs.

Les consommables de mise en production ci-après sont à fournir :

- 2 packs toners CMJN ;
- 2 bacs récupérateurs de toner ;
- 1 pack tambours CMJN.

Outre les équipements de base (y compris les logiciels d'exploitation), les offres pourraient contenir des options ci-après :

- Option 1 : un bac de grande capacité d'au moins 2500 feuilles ;
- Option 2 : Fiery JobFlow ou similaire ;
- Option 3 : Fiery Impose ou similaire ;
- Option 4 : Fiery JobMaster ou similaire ;
- Option 5 : Fiery Color Profiler Suite ou similaire ;
- Option 6 : Fiery Remote Scan ou similaire ;
- Option 7 : Fiery Print Shop Mail ou similaire.

2. - CARACTÉRISTIQUES MINIMALES SOUHAITEES

Le copieur/presse numérique à fournir doit posséder les caractéristiques suivantes :

- Technologie d'impression : laser couleur
 - Fonctionnalité standard : copie, numérisation et impression
 - Chargeur automatique de documents recto/verso : passage unique
 - Niveau de couleurs : 256
 - Scanner intégré : résolution de 600 x 600 dpi
 - Grammage de papier mini : 62g/m²
 - Grammage de papier maxi : 350g/m²
 - Impression recto/verso automatique : jusqu'à 350g/m²
 - Format maxi papier : au moins 330 x 660 mm
 - Capacité de production : au moins 700 000 copies A4/mois
 - Contrôleur d'impression externe optimisé EFI FIERY IC- 313 ou similaire (détail tableau 1)
 - Gestion d'impression : Fiery Command Workstation Package 6.2 et Graphic Arts Package, Premium Edition ou similaires
 - Capacité du bac standard : au moins 1500 feuilles
 - Module de finition : tri, regroupement automatique, agrafage 2 points en coin (jusqu'à 100 feuilles) et piqûre à cheval.
 - Supports d'impression : papier offset, papier épais, papiers transparents, papier couché mat et couché brillant, papier non couché jusqu'à 350 g/m²
-

Tableau 1 : description du contrôleur externe EFI FIERY

Logiciel Fiery	Fiery FS300 Pro
Système d'exploitation	Microsoft Windows 10
RAM	4Go
Hot Folders/imprimantes virtuelles Fiery	OUI
Adobe PDF Print Engine	OUI
Impression séquentielle	OUI
Set page device	OUI
PDF/X output Intent	OUI
Fiery Image Enhance Visual Editor	OUI
Fiery JDF	OUI
ImageViewer, Conifirable Auto Trapping, Control Bar, Graphic Arts Filters pour les Hot Folders, Postflight Report, Paper Simulation	OUI
Fiery Jobflow Base	OUI

L'appareil devra être livré avec le micro ordinateur ayant les caractéristiques ci-après :

- Système d'exploitation : Windows 10 Pro
- Suite bureautique : Pack Microsoft Office 2019
- Ecran de 21 pouces
- Disque dur de 500 Go
- RAM de 8 Go
- Processeur : i5 au moins
- Lecteur DVD
- Carte graphique : au moins 4Go de mémoire

Les configurations ci-après seront réalisées :

- numérisation de documents vers un dossier partagé sur réseau
- impression à partir de postes clients MAC OSX 10.13
- Hot Folder d'impression

ANNEXE 1 : CADRE DE DEVIS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN COPIEUR PRESSE NUMERIQUE

	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant
I	EQUIPEMENT DE BASE				
I - 1	Copieur/presse numérique couleur	1	Unité		
I - 2	Micro ordinateur avec Windows 10 PRO et écran de 21 pouces	1	Unité		
II	LOGICIELS				
II - 1	Fiery Command Workstation Package 6.2	1	Unité		
II - 2	Graphic Arts Package, Premium Edition	1	Unité		
II - 3	Pack Microsoft Office 2019	1	Unité		
III	CONSOMMABLES DE MISE EN PRODUCTION				
III - 1	Pack toners CMJN	2	Ens		
III - 2	Bacs récupérateurs de toner	2	Unité		
III - 3	Pack tambours CMJN	1	Ens		
IV	OPTIONS				
IV - 1	Option 1 : bac de grande capacité d'au moins 2500 feuilles	1	Unité		
IV - 2	Option 2 : Fiery JobFlow ou similaire	1	Unité		
IV - 3	Option 3 : Fiery Impose ou similaire	1	Unité		
IV - 4	Option 4 : Fiery JobMaster ou similaire	1	Unité		
IV - 5	Option 5 : Fiery Color Profiler Suite ou similaire	1	Unité		
IV - 6	Option 6 : Fiery Remote Scan ou similaire	1	Unité		
V	TRANSPORT, LIVRAISON ET RECEPTION				
V - 1	Transport et livraison dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar		Ens		
V - 2	Installation, configuration, transfert de compétences, essais et mise en service		Forfait		
Montant total (FCFA HT-HD)					

ANNEXE 2 : Formulaire de soumission (indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'un copieur presse/numérique couleur pour l'Imprimerie du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés, soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'un copieur presse/numérique couleur pour l'Imprimerie du Siège de la BCEAO pour un montant total de FCFA HT/HD ou euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
